

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3771

présenté par

M. Leseul et M. Bouloux

à l'amendement n° 2885 de M. de Courson

APRÈS L'ARTICLE 38

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.